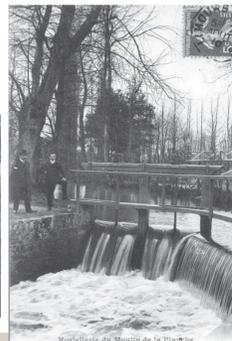


# LE MOULIN DE LA PLANCHE à VILLEBON-SUR-YVETTE

## D'une rivière aménagée pour la meunerie vers une rivière «naturelle».



Le moulin de la Planche au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Les ouvrages démantelés sont les héritiers directs des activités de meunerie du XIX<sup>ème</sup> siècle.



- En 2009, le clapet du moulin de la Planche servait à :
- Maintenir un niveau d'eau minimum en amont au détriment de la continuité écologique.
  - Compenser la suppression des méandres.

L'enlèvement du clapet le 19 janvier 2012



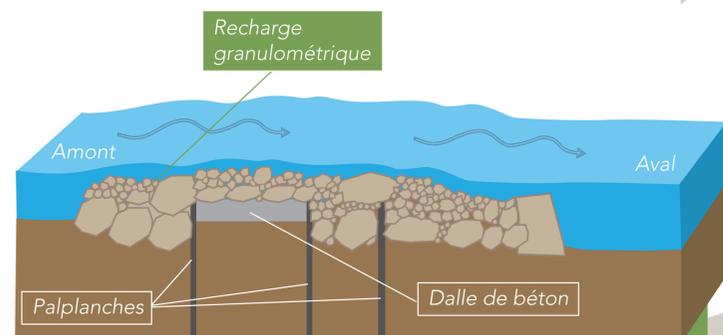
L'aménagement du seuil en février 2012



- L'année 2012 est marquée par :
- La restauration de la continuité écologique de l'Yvette au niveau du moulin de la Planche.
  - La diversification des habitats de l'Yvette.

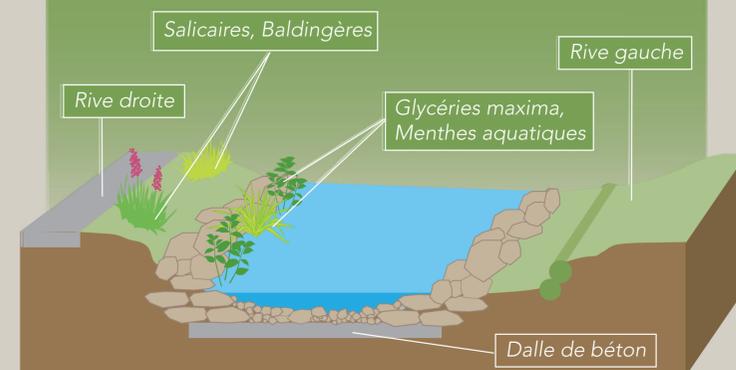


L'aménagement de la risberme en mars 2012



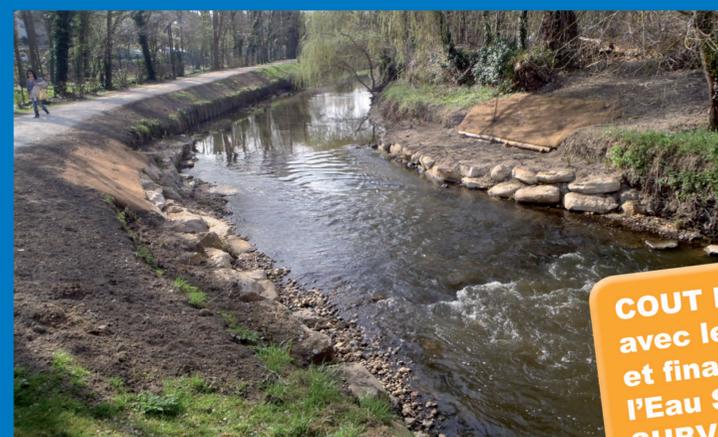
### Les seuils rustiques

Ils sont constitués d'enrochement. L'accélération du courant permet une diversification des faciès d'écoulement (alternance d'un faciès lent et d'un faciès rapide) et une meilleure oxygénation de l'eau. Ils servent à rétablir la libre circulation piscicole et le transit sédimentaire. Ils sont également des lieux de vie.



## La renaturation des cours d'eau sert à rétablir ou à maintenir leurs fonctions écologiques et vise en particulier à :

- Restaurer la qualité des eaux.
- Rétablir un régime hydrobiologique proche de l'état naturel, avec un débit suffisant tout au long de l'année.
- Restaurer les habitats naturels (fonds, berges et rives) pour permettre le développement d'une faune et d'une flore typique de notre région et favoriser la biodiversité.



**COUT DE 60 000,00 € HT**  
avec le soutien technique  
et financier de l'Agence de  
l'Eau Seine-Normandie  
**SUBVENTIONNÉ à 80%**



### Les risbermes

Ce sont des banquettes immergées favorables au développement de certaines espèces végétales (Joncs, Iris, Sparganium ...). Elles peuvent servir de frayères aux espèces piscicoles et peuvent offrir un refuge pour la nidification des oiseaux.

